

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2827 9 octobre 2014

SOMMAIRE

AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Lu-	Tridoc S.A	
xembourg S.C.S	Tuspa S.à r.l	
Adam Finance S.à r.l	Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A 135650	
Agence Immobilière MIRE S.à r.l135660	UBS Luxembourg Financial Group AG 135652	
Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l.	UBS Luxembourg Financial Group Asset	
	Management S.A	
Albéa Beauty Partners S.A	Vanbreda & Lang S.A	
Allianz Investments III Luxembourg S.à r.l.	Vanbreda & Lang S.A	
	Vanbreda & Lang S.A	
Allianz Investments IV Luxembourg S.à r.l.	VDA S.A	
	VDA Secundo S.A	
A.L. Luxembourg S.A	VertBois Sàrl	
A.L. Luxembourg S.A	V-Holding S.A	
eBay Services S.à r.l	Vidriera Hoédings S.à r.l	
Grosvenor Americas S.à r.l	Villas Lumière S.à r.l	
Grosvenor Americas S.à r.l	Virida Holding I S.à r.l	
Inari Conseils S.A	Vivier S.A. Holding	
J.M.P. International S.A	VPB Finance S.A.	
Made By Dan S.à.r.l	Walrus	
Majorelle S.A	Washington Bidco Investment Luxem-	
Marly International S.A135650	bourg S.à r.l	
Marsant Constructions S.à r.l	Webb II S.à r.l	
Meta S.àr.l	WE FINANCE AND SERVICES (LUXEM-	
patent room P5135659	BOURG) S.à r.l	
"Sobinvest S.à r.l."	Weinberg Real Estate Holding S.à r.l 135671	
Team Schramm S. à r. l	Whitehall European RE 10 S.à r.l 135653	
Templar S.A	Willem S.A	
Threadneedle International Property Fund	World Helicopters S.à r.l	
	WP2 S.à r.l	
Tishman Speyer Europe S.à r.l 135685	ZAMH Luxembourg S.à r.l135660	
TM International	ZAMH Lux Holdings	
Trading and Investment Company S.à r.l135652	Zazalux S.à r.l	
Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A.		



Majorelle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.932.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 23 juillet 2014

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société avec effet au 23 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014125769/12.

(140143419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Marly International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125771/9.

(140143325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Made By Dan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 42, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.287.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l. 259 ROUTE D'ESCH L-1471 LUXEMBOURG Signature

0161141411

Référence de publication: 2014125768/13.

(140143354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Marsant Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, Beetebuergerstroos.

R.C.S. Luxembourg B 158.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125772/9.

(140142988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014126017/11.

(140142430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.



V-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.493.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour V-Holding S.A.

Référence de publication: 2014127517/11.

(140144149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 235.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Daniel Beck a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2014.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un administrateur

Référence de publication: 2014127515/14.

(140144056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Tridoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7329 Heisdorf, 3A, rue de Mullendorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.854.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014127508/10.

(140144242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Tuspa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.404.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale en date du 24 juillet 2014

- Nomination de M. Fabrice GEIMER, né à Arlon (Belgique), le 23 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme gérant (pouvoir de signature B) et ce pour une durée indéterminée.
- Monsieur Gérard MATHEIS, gérant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, démissionne de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour TUSPA S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014127511/19.

(140143647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



UBS Luxembourg Financial Group AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.117.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.852.

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Daniel Beck a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2014.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un administrateur

Référence de publication: 2014127514/14.

(140144055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

TM International, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014127504/11.

(140144097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Trading and Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 24.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127506/10.

(140144067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Webb II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 49.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.360.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 5 août 2014

L'associé unique de la Société accepte la démission de Claudia Bottse en tant que Gérant B de la Société avec effet au 31 Juillet 2014.

L'associé unique de la Société décide de nommer en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Caroline Kinyua, née le 22 Février 1978 à Nairobi (République du Kenya), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014127535/19.

(140144117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



WE FINANCE AND SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.450.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127541/9.

(140143707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Willem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.526.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Willem S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014127537/13.

(140143943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Whitehall European RE 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 165.230.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2011, acte publié au Mémorial C n° 156

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall European RE 10 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014127536/14.

(140144234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Grosvenor Americas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 155.232,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.509.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession du 19 juin 2014 que Grosvenor Overseas Holdings Limited, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 2915888 et ayant son siège social à 70, Grosvenor Street, Londres, W1K 3JP, Royaume-Uni, a cédé toutes les parts sociales détenues dans la Société à Grosvenor Americas Holdings Limited, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 8762378 et ayant son siège social à 70, Grosvenor Street, Londres, W1K 3JP, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2014.

Signature

Pour la Société

Référence de publication: 2014127579/18.

(140143873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127538/10.

(140144105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Washington Bidco Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127534/10.

(140144110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Walrus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.502.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1 er août 2014

Le Conseil décide de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Serge KRANCENBLUM (412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg), avec effet au 1 ^{er} août 2014 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015, en remplacement de Monsieur Jean DE COURREGES, démissionnaire, avec effet au 1 ^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014127533/13.

(140144186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Vivier S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 43.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIVIER S.A. HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014127531/11.

(140143558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

VertBois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127521/10.

(140143844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



Vanbreda & Lang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 34.547.

Extrait de l'assemblée générale extra-ordinaire du 6 juin 2014

L'assemblée décide d'accepter à partir de ce jour la démission comme administrateur de Eli HEMELAER, avec domicile à Kraaienbroekstraat 6, B-1700 Dilbeek (Belgique).

Jan DESMET Administrateur

Référence de publication: 2014127527/12.

(140143513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Vanbreda & Lang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 34.547.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 2013

L'assemblée décide de nommer à partir de ce jour comme nouveau administrateur Monsieur Pedro MATTHYNSSENS, avec domicile à Haegenbroekseweg 6, B-2520 Emblem (Belgique) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Jan DESMET

Administrateur

Référence de publication: 2014127525/13.

(140143513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Vanbreda & Lang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 34.547.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2014

L'assemblée accepte la démission comme administrateur de Mark Leysen, avec domicile à Frilinglei 113, 2930 Brasschaat (Belgique).

L'assemblée accepte la nomination de Pedro Matthynssens, avec domicile à Haegenbroekseweg 6, B-2520 Emblem (Belgique), comme Président du Conseil d' Administration.

Jan DESMET Administrateur

Référence de publication: 2014127526/14.

(140143513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Villas Lumière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 128.461.

Résolutions prises par le Gérant Unique en date du 1 ^{er} août 2014

Le soussigné Monsieur Laurent KIND, Gérant Unique de la Société, décide de prendre la résolution suivante:

Unique Résolution

Le Gérant Unique décide de transférer le siège social de la Société de L - 2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet immédiat.

Laurent KIND

Gérant Unique

Référence de publication: 2014127522/15.

(140143934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



Virida Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.600.771,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 160.732.

Le rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement des comptes annuels déposé en date du 13 juin 2014 sous la référence L 140098163.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Virida Holding I S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2014127530/14.

(140144271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

VDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.223.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VDA S.A.

Référence de publication: 2014127528/11.

(140144150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

VDA Secundo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.410.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VDA SECUNDO S.A.

Référence de publication: 2014127529/11.

(140144148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

WP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 152.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127542/9.

(140143853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

eBay Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127587/9.

(140144850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



Grosvenor Americas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 155.232,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.509.

EXTRAIT

La Société a un associé unique avec la dénomination sociale Grosvenor International S.à r.l. (anciennement Grosvenor International S.A.). ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B88.464 (l'«Associé Unique) (et non deux associés).

L'Associé Unique détient la totalité des 65.855.232 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2014.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2014127576/17.

(140143860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.782.

En date du 17 juillet 2014, les associés de la Société ont pris acte de la démission de M. Scott Reents de ses fonctions de gérant de la Société et nommé en remplacement avec effet au 1 ^{er} juillet 2014, Mme Nicole Milanowski, née le 13 décembre 1975 dans l'état de l'Illinois, Etats unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1 North Waukegan Road, IL-60064 Illinois, United States of America.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014127575/14.

(140144280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

A.L. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 134.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2014.

Pour A.L. LUXEMBOURG S.A.

Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2014127592/12.

(140144582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Albéa Beauty Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.282.

Les comptes annuels pour la période du 26 juillet 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014127603/11.

(140145209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.649.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014127507/10.

(140144347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Templar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.647.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014127498/11.

(140143523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Team Schramm S. à r. I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 95.069.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 08.08/2014.

Référence de publication: 2014127496/10.

(140144020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Adam Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.544.

En date du 17 juillet 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur David Scheurl, gérant A de la Société.
- De nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur David Harris, avec adresse professionnelle au 2-4 Maddox Street, W1S 1QP London, Royaume-Uni au poste de gérant A de la Société.

Suivant les changements, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur David Harris, gérant A
- Monsieur Iain MACLEOD, gérant A
- Monsieur Duncan SMITH, gérant A
- Monsieur Robert KIMMELS, gérant B et président
- Monsieur Dominic Barbour, gérant B
- Monsieur Arnold SPRUIT, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Duncan Smith

Mandataire

Référence de publication: 2014127595/23.

(140144477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



A.L. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 134.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2014.

Pour A.L. LUXEMBOURG S.A.

Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2014127591/12.

(140144581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

patent room P5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, rue place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 172.040.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associé unique tenue en date du 7 août 2014 à 10.00 heures au siège social de la société

Constatation de la nouvelle adresse de l'associé unique comme suit:

«international quiding S.à r.l.», avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume et inscrite auprès du

Diekirch, le 7 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

L'associé unique

Référence de publication: 2014127590/15.

(140144730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

ZAMH Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.301.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juin 2014

- 1. Monsieur Hugo Froment a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Madame Ingrid Cernicchi, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZAMH Lux Holdings S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014127549/17.

(140143543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Allianz Investments IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127628/10.

(140144475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



Allianz Investments III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 88.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127627/10.

(140144474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.273.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 17 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014127600/12.

(140144777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Agence Immobilière MIRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 9, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127599/10.

(140144694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

ZAMH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 130.495.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 avril 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juin 2014

- 1. Monsieur Hugo Froment a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Madame Ingrid Cernicchi, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Veuillez prendre note que les adresses professionnelles de Messieurs Andrew O'Shea et Sébastien André, gérants de catégorie B, se situent désormais au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZAMH LUXEMBOURG S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014127550/22.

(140143545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



Threadneedle International Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.741.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of THREADNEEDLE INTERNATIONAL PROPERTY FUND, a Luxembourg public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125 741 (the Company). The Company was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 26 March 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 584 of 12 April 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time by virtue of a notarial need of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 29 June 2009 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1379 of 17 July 2009.

The Meeting is chaired by Mrs Arlette Siebenaler, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mr Anthony Braesch, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 312,564.281 (three hundred twelve thousand five hundred and sixty-four point two hundred and eighty-one) outstanding shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

- II. the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation;
- 3. Appointment of Mr Jean-François Bouchoms as liquidator of the Company;
- 4. Determination of the powers and remuneration of the liquidator; and
- 5. Miscellaneous.
- III. after due and careful consideration, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them prior to the Meeting.

Second resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), the Shareholders resolve that the Company shall be dissolved and put into voluntary liquidation.

Third resolution

As a consequence of the above resolution and in accordance with article 29 of the Articles, the Shareholders resolve to appoint Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, professionally residing at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator) for a period ending at the closure of the liquidation.

Fourth resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.



The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorization of the Shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from the obligation of drawing-up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxy (ies) such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Shareholders resolve to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties involved. Outof-pocket expenses of the Liquidator shall be reimbursed in addition to the above-mentioned fees upon presentation of appropriate proof.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Chairman declares the Meeting closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties and in accordance with article 26 of the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary, the present deed.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAESCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36331. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129035/82.

(140145518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Zazalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 189.386.

STATUTES

In the year two thousand fourteen,

on the twenty-ninth day of July.

Before us, Maître Jacques Castel notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- Mrs Desiree Peiffer, born 02.10.1962 in Luxembourg, residing at 10 am Stronck, L-6915 Roodt Syre and
- Mr Charles Kieffer born 21.07.1972 in Luxembourg, resident at 10 am Stronck, L-6915 Roodt Syre.

The appearing parties, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ZAZALUX S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the



normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin and it may assist, support and provide services of any nature to group companies.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.



8.2. Procedure

- (i) The Board meets at the request of any manager (or at the request of the sole shareholder in case there is only one shareholder), at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
 - (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.



- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.



VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

Mrs Desiree Peiffer, subscribes to six thousand two hundred fifty (6.250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6.250).

Mr Charles Kieffer, subscribes to six thousand two hundred fifty (6.250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6.250).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred (1.500.-€) euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1. The following persons is appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Mr Charles Kieffer born 21.07.1972 in Luxembourg, resident at 10 am Stronck, L-6915 Roodt Syre.
- 2. The registered office of the Company is set at L-2633 Senningerberg, 6 E, route de Trèves, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Madame Desiree Peiffer, née à Luxembourg, le 02 octobre 1962, demeurant à L-6915 Roodt Syre, 10 am Stronck et Monsieur Charles Kieffer, né à Luxembourg le 21 juillet 1972, demeurant à L-6915 Roodt Syre, 10 am Stronck.



Les comparants, ont prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "ZAZALUX S.àr.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3 Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et elle peut assister, soutenir et fournir des services de toute nature à des sociétés affiliées.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.



Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de n'importe quel gérant (ou sur convocation de l'associé unique s'il n'y a qu'un seul associé) au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de n'importe quel gérant.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1 Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.
 - 9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.



IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.



- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Les boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, par télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Madame Desiree Peiffer souscrit à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EURO 6.250) et

Monsieur Charles Kieffer, souscrit à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EURO 6.250).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été remplies.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents (1.500.-) euros.



Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Charles Kieffer, né à Luxembourg le 21 juillet 1972, demeurant à 10 am Stronck, L-6915 Roodt Syre,

2. Le siège social de la Société est établi au L-2633 Senningerberg, 6 E, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. PEIFFER, Ch. KIEFFER, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 juillet 2014. Relation: GRE/2014/3046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbré à la demande de la société.

Grevenmacher, le 11 août 2014.

I. CASTEL

Le Notaire

Référence de publication: 2014129069/478.

(140145393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.210.463,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 138.997.

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Madame Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.997 (la Société), constituée par un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, le 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1527 en date du 19 juin 2008.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en date du 20 décembre 2012 suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C en date du 10 mai 2013, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1112 (les Statuts).

En date du 30 juillet 2014, Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,- et dont le siège social se situe au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, en sa qualité de gérant de la Société (le Gérant), a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante demande au notaire instrumentant de constater que:

- I. La Société a été constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, conformément à l'acte de constitution acté par Maître Jean Seckler.
- II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.
- III. Le capital social de la Société est de deux millions cent soixante-quatorze mille onze euros (EUR 2.174.011,-) divisé en deux classes de Parts Sociales:
- (i) un million huit cent cinq mille quatre cents (1.805.400) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; et



- (ii) trois cent soixante-huit mille six cent onze (368.611) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- IV. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq cent trente-quatre mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 534.475,-).
- V. Conformément à l'article 6.4.1 des Statuts, l'autorisation de capital est autorisée pendant une période de cinq (5) ans, qui expirera après la date de l'assemblée, tenue le 29 juin 2010, à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des associés.
- VI. Conformément à l'article 6.4.3 des Statuts de la Société, le gérant ou conseil de gérance peut renoncer au droit préférentiel des Associés existants de la Société de souscrire aux nouvelles Parts sociales créées conformément à l'article 6.4.

VII. Conformément aux Résolutions, le Gérant a décidé d'augmenter, en date du 30 juillet 2014, le capital social de la Société d'un montant de trente-six mille quatre cent cinquante-deux euros (EUR 36.452,-) de manière à fixer le capital social de la Société à deux millions deux cent dix mille quatre cent soixante-trois euros (EUR 2.210.463,-), par l'émission de trente-six mille quatre cent cinquante-deux (36.452) nouvelles Parts Sociales de Classe C ayant les mêmes droits que les Parts Sociales de Classe C existantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et intégralement libérées par un apport en numéraire.

Dès lors le comparant déclare que le Gérant a accepté la souscription de toutes les nouvelles Parts Sociales de Classe C comme suit:

Souscripteur	Montant de	Nombre
	l'apport en	de Parts
	numéraire	Sociales de
	(EUR)	Classe C
		souscrites
		et libérées
Maremma	10.567,-	10.567
L.H. Holding S.à r.l.	12.179,-	12.179
Philippe Klocanas	5.859,-	5.859
Yann Ballan	1.867,-	1.867
Aymeric Plassard	1.400,-	1.400
Jérome Louvet	916,-	916
Nicolas Teboul	1.374,-	1.374
Weinberg Real Estate S.à r.l.	458,-	458
Sophie Château	916,-	916
Sébastien Moxhet	916,-	916
Charles-Henri Filippi	-	-
Cap W	-	-
Benjamin Teszner	-	-
TOTAL	36.452,-	36.452

L'ensemble des trente-six mille quatre cent cinquante-deux (36.452) nouvelles Parts de Classe C de la Société ayant toutes été complètement libérées par un paiement en numéraire, le montant de trente-six mille quatre cent cinquante-deux euros (EUR 36.452,-) a été mis à la libre disposition de la Société dont la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

VII. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6.1 des Statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à deux millions deux cent dix mille quatre cent soixante-trois euros (EUR 2.210.463,-), représenté par un million huit cent cinq mille quatre cents (1.805.400) Parts Sociales de Classe A et quatre cent cinq mille soixante-trois (405.063) Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

VIII. La traduction anglaise de l'article 6.1 des Statuts est modifiée comme suit:

«The Company's corporate capital is fixed at two million two hundred and ten thousand four hundred and sixty-three Euros (EUR 2,210,463.-) represented by one million eight hundred and five thousand four hundred (1,805,400) Class A shares and four hundred and five thousand sixty-three (405,063) Class C shares, in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).»

IX. En conséquence, l'article 6.4. des Statuts est modifié comme suit:

«Dans les limites du capital social autorisé, le capital social peut être augmenté d'un montant additionnel de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt-trois euros (EUR 498.023,-), à l'initiative du gérant ou du conseil de gérance, avec ou sans prime d'émission, dans le respect des termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Parts Sociales de Classe C, étant entendu que:»

X. La traduction anglaise de l'article 6.4 des Statuts est modifiée comme suit:



«Within the limits of the authorised share capital, the share capital may be increased by an additional amount of four hundred ninety-eight thousand twenty-three Euros (EUR 498,023.-) at the initiative of the sole manager or the board of managers, with or without a premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new class C shares, it being understood as follows:»

Dont acte, le présent acte est dressé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 1 ^{er} août 2014. Relation: EAC/2014/10685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014129057/104.

(140145251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

VPB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 42.828.

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société VPB Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 194 du 30 avril 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1698 du 10 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mario Hartmann, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - Décision d'approuver les statuts modifiés de VPB Finance S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide la refonte complète des statuts de la société pour leur donner désormais la teneur suivante:

Chapitre I er - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- **Art. 1** er . **Forme, Dénomination.** Il existe une société sous la forme d'une société anonyme régies par les lois du Grand-duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts») sous la dénomination de «VPB Finance S.A.» (dénommée ci-après la «Société»).
- Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure autorisée par la loi, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») peut décider de transférer le siège social de la société à toute autre adresse au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou d'autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



Dans le cas où le Conseil estime que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège avec les personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est:

- 1. la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) luxembourgeois et étrangers autorisés conformément à la directive européenne 2009/65/CE ainsi que la gestion d'autres organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et étrangers, conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (telle qu'amendée) (la «Loi de 2010»); et
- 2. l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs (FIA) luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»); et
- 3. l'exercice de la fonction de société de gestion au sens de l'article 89, paragraphe (2) de la Loi de 2010 pour des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui répondent aux critères des FIA au sens de la directive européenne 2011/61/UE, conformément aux articles 125-1 et 125-2 de la Loi de 2010.

La Société peut en outre fournir les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée et (b) conseils en investissement tel que prévu à l'article 101(3) de la Loi de 2010 et /ou l'article 5 (4) de la Loi de 2013.

La Société peut fournir les services auxiliaires suivants: conseils en investissement portant sur des instruments tels que des valeurs mobilières, des parts d'un OPC, des instruments du marché monétaire, des contrats financiers à terme, des contrats à terme sur taux d'intérêt, des contrats d'échange, des options.

La Société peut également fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg au titre de la libre prestation de services et/ou par l'établissement de succursales.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut exercer toute autre activité jugée utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites, mais dans la mesure la plus large permise par le chapitre 15 de la Loi de 2010, la Loi de 2013 et de toute autre loi en vertu desquelles elle a été autorisée par l'autorité de surveillance luxembourgeoise à exercer ses activités.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre II - Capital Social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à CHF 5.000.000 (cinq millions de Francs suisses) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de CHF 5.000 (cinq mille Francs suisses) chacune, toutes entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation ou réduction du capital social. La Société ne dispose pas de capital autorisé.

Le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, telle que précisée à l'Article 24 ci-dessous.

Art. 7. Actions. Les actions sont et restent nominatives.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires («Registre»), qui est tenu au siège social de la Société. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert et inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant le pouvoir de représentation nécessaire pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert sujets satisfaisants par la Société

Des confirmations de la détention d'action(s) peuvent être émises par le Conseil.



Chapitre III - Conseil d'administration

Art. 8. Le Conseil. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Une personne morale peut être membre du Conseil. Dans ce cas, elle doit nommer un représentant permanent qui assura ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

Les administrateurs sont nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués et/ou remplacés à tout moment par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou pour toute autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Réunions du Conseil. Le Conseil choisit parmi ses membres un président et peut choisir un ou plusieurs vice-président(s). Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les assemblées générales et toutes les réunions du Conseil mais, en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil désignera à la majorité de ceux qui sont présents à cette assemblée ou réunion un autre administrateur et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, au quel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'assentiment de chaque administrateur donné par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent être identifiées, s'entendre de façon continue et participer de manière effective à la réunion. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à cette réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas d'égalité des votes, le président a voix prépondérante.

Les réunions du Conseil pourront être tenues à Luxembourg ou à l'étranger.

Les administrateurs peuvent également adopter, par un vote unanime, des résolutions circulaires, en exprimant leur consentement dans un ou plusieurs documents distincts par écrit ou par télex, télégramme ou fac-similé ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, qui constitueront une fois tous rassemblés le procès-verbal tenant lieu de preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore).

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, sont signés par le président et par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil, ne peut qu'agir valablement à une réunion convoquée en vertu de l'article 9. Dans le cadre de l'objet social, le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus concernant la gestion et l'administration de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par ces Statuts sont de la compétence du Conseil.

Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur acte individuel, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du Conseil.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, notamment des directeurs généraux, des secrétaires et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la gestion de la



Société. Pareil nomination peut être révoquée à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant, les statuts ne disposent pas autrement, les fondés de pouvoir nommés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribuées par le Conseil.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par (1) les signatures conjointes de deux administrateurs ou (2) par les signatures conjointes de deux personnes auxquelles la gestion des affaires de la Société devra être déléguée en vertu de l'article 12 des présents Statuts ou (3) par la signature conjointe d'un administrateur et d'une personne à laquelle la gestion des affaires de la Société devra être déléguée en vertu de l'article 12 des présents Statuts ou (4) par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Ces délégations de pouvoir peuvent être révoquées à tout moment.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre engagement que la Société pourrait conclure avec une autre société ou entreprise ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou des fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans cette autre société ou firme, ou en est un administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé. Aucun administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui preste des services en tant qu'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des accords ou traite des affaires ne devra, en raison d'un tel lien avec cette autre société ou firme, s'abstenir de délibérer et de voter ou d'agir dans toute matière concernant un tel accord ou une telle affaire.

Dans l'hypothèse où un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société, cet administrateur ou ce fondé de pouvoir doit porter à la connaissance du Conseil l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de délibérer ou de voter concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un administrateur ou un fondé de pouvoir pourrait y avoir, sont rapportés à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que se soit, en rapport avec toute Société, filiale ou affilié du groupe VP Bank ou encore en rapport avec toute autre Société ou entité que le Conseil pourra déterminer à sa discrétion, à moins que cette "intérêt personnel" ne soit considéré comme conflictuel par les législations et règlementations applicables.

Art. 15. Indemnisation. La Société peut indemniser un administrateur ou un fondé de pouvoir et ses héritiers ou ayant droit, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, poursuite ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la poursuite ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de mauvaise conduite; en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille faute. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Chapitre IV - Assemblées générales

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ou lorsque toutes ses actions sont réunies en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tel endroit, au Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures (heure de Luxembourg).

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le Conseil peut convoquer d'autres assemblées générales. Une telle autre assemblée des actionnaires peut se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 19. Procédure, Vote. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.



Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Les quorums et délais requis par la loi règleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions représentées mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont retourné un vote blanc ou nul.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Chapitre V - Révision des comptes

Art. 20. Réviseur d'entreprise. Les opérations de la Société, notamment et en particulier ses livres de compte et situation financière, sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés, justifiant d'une expérience professionnelle adéquate et qui ne sera/seront par ailleurs pas actionnaire(s) de la Société.

Le réviseur d'entreprises agrée est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et reste(nt) en fonction jusqu'à leur ré-élection ou jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) soi(en)t nommés et prenne(ent) leurs fonctions.

Chapitre VI - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital de la Société.

Sur recommandation du Conseil, l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'attribution des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'attribuer la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, ou de le reporter à nouveau, ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil peut verser un acompte sur dividendes. Il fixe le montant et la date de paiement de tout acompte sur dividendes.

Chapitre VII - Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII - modification des statuts

Art. 24. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les lois luxembourgeoises.

Chapitre IX - loi applicable

Art. 25. Loi applicable. La Loi du 10 août 1915, la Loi de 2010 et la Loi de 2013 telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite trouveront application partout où il n'y a pas été dérogé par les Statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, M. HARTMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. Relation: LAC/2014/36869. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)



POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129055/267.

(140145651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Vidriera Hoédings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 189.387.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CO Vidriera S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 30 July 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

"Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity ("Luxembourg Law"), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "1915 Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

The Company will exist under the corporate name of "Vidriera Holdings S.à r.l.".

Art. 2. Corporate Objectives. The objects of the Company are:

- 2.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 2.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 2.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 2.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 2.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 2.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this article 2.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds



for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

- 2.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 2.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the board of managers of the Company thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 2.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 2.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the board of managers of the Company incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Capellen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital. The share capital is fixed at USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) represented by 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares of USD 0.01 (one US Dollar cent) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the 1915 Law.

Management

Art. 8. Board of Managers. The Company is managed by a board composed of at least 2 (two) managers (conseil de gérance), composed of at least 1 (one) manager of category "A" and at least 1 (one) manager of category "B".

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 9. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company will be validly committed, in all circumstances, by the joint signature of one manager of category "A" and one manager of category "B".



The board of managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 11. Liability of the Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 12. Shareholders Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the 1915 Law.

Financial year - Balance sheet

- **Art. 13. Financial Year.** The Company's financial year begins on the 1 st of March and ends on the last day of February of each year.
- **Art. 14. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The shareholders upon recommendation of the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

Winding-up - Liquidation



A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 28 th of February 2015.

Subscription - Payment

All the 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares representing the capital have been subscribed by CO Vidriera S.à r.l..

All the 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
 - Category "A":

Nicolas Susgin, Managing Director, born in Nancy, France, on January 14, 1982 and residing at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

- Category "B":

Perry R. Humphrey, Managing Director, born in Chardon, Ohio on May 14, 1957 and residing at 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

In accordance with article 9 of the articles of association, the Company shall be bound towards third parties, by the joint signature of one manager of category "A" and one manager of category "B".

2) The Company shall have its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CO Vidriera S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.



La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

"Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . Forme et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après "la Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Loi Luxembourgeoise") et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant aux sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles.

La Société a comme dénomination "Vidriera Holdings S.à r.l.".

Art. 2. Objet Social. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

- 2.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;
- 2.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;
- 2.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le conseil de gérance, et de prêter des fonds et d'accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- 2.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent tel que le conseil de gérance le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 2.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation et encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;
- 2.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte), et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou autrement d'être tenu responsable de toute dette ou obligations financières auxquelles une autre personne est tenue;
- 2.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;
- 2.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le conseil de gérance, y compris des parts sociales/actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celleci ait ou non (en tout ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;
- 2.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 2 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;
- 2.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le conseil de gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;
- ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.
 - Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Capellen.



Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à 25.000,- Dollars Américains (vingt-cinq mille Dollars Américains) représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 Dollars Américains (un centime de Dollar Américain) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi de 1915.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins 2 (deux) gérants et dont au moins 1 (un) gérant est de catégorie A et au moins 1 (un) gérant de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 9 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée, en toute circonstance, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie "A" et d'un gérant de catégorie "B".

Le conseil de gérance est autorisé à déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminera les pouvoirs et responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions relatives à la représentation.

Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors de la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.



Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 12. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote correspondant au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Exercice social - Comptes annuels

- **Art. 13. Exercice Social.** L'exercice social commence chaque année le 1 ^{er} mars et se termine le dernier jour du mois de février.
- Art. 14. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Les associés sur recommandation du conseil de gérance peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur la base de résultats sociaux intérimaires (bilan, et les comptes de profits et pertes) montrant que la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution.

Le montant à distribuer par voie de distribution intérimaire ne peut pas excéder les bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social précédant la distribution (sous réserve que les comptes annuels concernant cette année aient été approuvés), augmentés des bénéfices reportés et des montants provenant des réserves distribuables, et diminués des pertes reportées et des montants allouées à la réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi de 1915."

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 28 février 2015.

Souscription - Libération

Les 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CO Vitriera S.à r.l..

Les 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 25.000,- Dollars Américains (vingt-cinq mille Dollars Américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).



Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - De catégorie "A"

Nicolas Susgin, Managing Director, né à Nancy, France, le 14 Janvier 1982 et résidant au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

- De catégorie "B"

Perry R. Humphrey, Managing Director, né à Chardon, Ohio le 14 mai 1957 et résidant au 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

Conformément à l'article 9 des statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie "A" et d'un gérant de catégorie "B".

2) Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36365. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014129054/398.

(140145488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Tishman Speyer Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.284.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tishman Speyer Investments Europe, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its principal place of business at 45, Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, USA, registered with the secretary of State of the State of Delaware under number 4374133 (the Sole Shareholder);

here represented by Benoit Dardenne, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Europe S.à r.l", having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130284, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 9 July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1825 on 29 August 2007 (the Company). The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on December 13, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 333 of February 6, 2014.
- II. The Company's share capital is currently fixed at two million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 2,125,000.00) represented by two thousand one hundred and twenty-five (2,125) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.00) each.
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:



- (1) Waiver of the convening notices;
- (2) Amendment of article 2 "Corporate object" of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to extend the corporate object of the Company as follows:

"The corporate object of the Company is:

- (a) to provide (all or part of) such management services as listed in Annex I of the Luxembourg act of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (AIFMs), as may be amended or supplemented from time to time (the 2013 Act) (including portfolio management, risk management, administration, marketing and activities related to the assets of alternative investment funds (AIFs)) to Luxembourg or foreign AIFs;
- (b) to act as management company within the meaning of article 6 of the Luxembourg act of 13 February 2007 specialised investment funds, as amended (the 2007 Act) and article 89 (2) of the Luxembourg act of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the 2010 Act) in respect of fonds communs de placement (contractual funds) and sociétés d'investissement (investment companies) formed under the 2007 Act and Part II of the 2010 Act (the UCIs).
- (c) to provide management, administration or marketing services to subsidiaries of UCIs or AIFs to which the Company provides one or more services listed in items (a) or (b) above;
- (d) to provide domiciliation services to subsidiaries, advisory companies or management companies of UCIs or AIFs to which the Company provides one or more services listed in items (a) or (b) above or to advisory companies or management companies of UCIs.

For the purpose of these Articles, UCIs or AIFs to which the Company provides one or more services listed in items (a) or (b) above are referred to together as Funds.

The Company may, on behalf of each of the Funds, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate or other assets, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of each of the Funds and unitholders or shareholders of each of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of each of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may exercise its activities outside of the Grand Duchy of Luxembourg through the cross border provisions of services or the establishment of one or more branches in accordance with, and subject to, the requirements of Directive 2011/61/UE.

The Company can manage its own funds on an ancillary basis and carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitation set forth by the 2007 Act and the 2013 Act."

IV. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers himself duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles in order to extend the corporate object of the Company, so that it shall from now on read as follows:

"The corporate object of the Company is:

- (e) to provide (all or part of) such management services as listed in Annex I of the Luxembourg act of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (AIFMs), as may be amended or supplemented from time to time (the 2013 Act) (including portfolio management, risk management, administration, marketing and activities related to the assets of alternative investment funds (AIFs)) to Luxembourg or foreign AIFs;
- (f) to act as management company within the meaning of article 6 of the Luxembourg act of 13 February 2007 specialised investment funds, as amended (the 2007 Act) and article 89 (2) of the Luxembourg act of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the 2010 Act) in respect of fonds communs de placement (contractual funds) and sociétés d'investissement (investment companies) formed under the 2007 Act and Part II of the 2010 Act (the UCIs).
- (g) to provide management, administration or marketing services to subsidiaries of UCIs or AIFs to which the Company provides one or more services listed in items (a) or (b) above;
- (h) to provide domiciliation services to subsidiaries, advisory companies or management companies of UCIs or AIFs to which the Company provides one or more services listed in items (a) or (b) above or to advisory companies or management companies of UCIs.

For the purpose of these Articles, UCIs or AIFs to which the Company provides one or more services listed in items (a) or (b) above are referred to together as Funds.

The Company may, on behalf of each of the Funds, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate or other assets, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties' names



in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of each of the Funds and unitholders or shareholders of each of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of each of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may exercise its activities outside of the Grand Duchy of Luxembourg through the cross border provisions of services or the establishment of one or more branches in accordance with, and subject to, the requirements of Directive 2011/61/UE.

The Company can manage its own funds on an ancillary basis and carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitation set forth by the 2007 Act and the 2013 Act."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tishman Speyer Investments Europe, L.L.C, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 45, Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 4374133 (l'Associé Unique);

Ici représentée par Benoit Dardenne, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessous, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Europe S.à r.l.» ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130284, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1825 du 29 août 2007 (la Société). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 du 6 février 2014.
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 2.125.000,00) représenté par deux mille cent vingt-cinq (2.125) parts sociales, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,00) chacune.
 - III. L'Associé Unique souhaite prendre les résolutions sur les objets suivants:
 - (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) modification de l'article 2 «Objet Social» des statuts de la Société (les Statuts) afin d'étendre l'objet social de la Société comme suit:
 - «L'objet social de la Société est:
- (a) de fournir (tout ou partie) des services de gestion énumérés à l'Annexe 1 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (GFIAs), telle qu'elle peut être modifiée ou complétée de temps à autre (la Loi de 2013) (en ce compris la gestion de portefeuille, la gestion des risques, l'administration, la commercialisation et les activités liées aux actifs de fonds d'investissement alternatifs (FIA)) à des FIAs luxembourgeois ou étrangers;
- (b) d'agir en tant que société de gestion au sens de l'article 6 de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la Loi de 2007) et de l'article 89(2) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la Loi de 2010) par rapport à des fonds communs de placement et des sociétés d'investissement établis sous la Loi de 2007 ou la Loi de 2010 (les OPCs):



- (c) de fournir des services de gestion, d'administration ou de commercialisation à des filiales d'OPCs ou de FIAs auxquels la Société fourni un ou plusieurs des services énumérés aux points (a) et (b) ci-dessus;
- (d) de fournir des services de domiciliation à des filiales, sociétés de conseil ou sociétés de gestion d'OPCs ou FIAs auxquels la Société fourni un ou plusieurs des services énumérés aux points (a) et (b) ci-dessus ou à des sociétés de conseil ou sociétés de gestion d'OPCs.

Pour les besoins de ces Statuts, les OPCs ou FIAs auxquels la Société fourni un ou plusieurs des services énumérés aux points (a) et (b) ci-dessus sont définis comme des Fonds.

La Société peut pour le compte des Fonds s'engager dans tout contrat, acquisition, vente, échange ou émission de tout titre ou immeuble ou tout autre actif, procéder à tout enregistrement ou transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre de titres et obligations de toute société au Luxembourg ou à l'étranger et exercer pour le compte des Fonds ou des porteurs de parts ou actions des Fonds, tout droit et privilège, spécialement tous les droits de vote liés aux titres constituant le portefeuille des Fonds. Les pouvoirs ci-avant ne doivent pas être considérés comme exhaustifs, mais simplement déclaratifs.

La Société peut exercer son activité en dehors du Grand-Duché de Luxembourg par le biais de la libre prestation de service ou l'établissement d'une ou plusieurs succursales conformément aux, et sous réserve des, conditions de la Directive 2011/61/UE.

La Société pourra aussi gérer ses propres fonds de manière accessoire et exercer toute activité considérée utile à l'accomplissement de son objet, tout en restant dans les limites mises en place par la Loi de 2007 et la Loi de 2013.»

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant la totalité du capital de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et se déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts afin d'étendre l'objet social de la Société, qui devra dorénavant être lu comme suit:

«L'objet social de la Société est:

- (a) de fournir (tout ou partie) des services de gestion énumérés à l'Annexe 1 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (GFIAs), telle qu'elle peut être modifiée ou complétée de temps à autre (la Loi de 2013) (en ce compris la gestion de portefeuille, la gestion des risques, l'administration, la commercialisation et les activités liées aux actifs de fonds d'investissement alternatifs (FIA)) à des FIAs luxembourgeois ou étrangers;
- (b) d'agir en tant que société de gestion au sens de l'article 6 de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la Loi de 2007) et de l'article 89(2) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la Loi de 2010) par rapport à des fonds communs de placement et des sociétés d'investissement établis sous la Loi de 2007 ou la Loi de 2010 (les OPCs):
- (c) de fournir des services de gestion, d'administration ou de commercialisation à des filiales d'OPCs ou de FIAs auxquels la Société fourni un ou plusieurs des services énumérés aux points (a) et (b) ci-dessus;
- (d) de fournir des services de domiciliation à des filiales, sociétés de conseil ou sociétés de gestion d'OPCs ou FIAs auxquels la Société fourni un ou plusieurs des services énumérés aux points (a) et (b) ci-dessus ou à des sociétés de conseil ou sociétés de gestion d'OPCs.

Pour les besoins de ces Statuts, les OPCs ou FIAs auxquels la Société fourni un ou plusieurs des services énumérés aux points (a) et (b) ci-dessus sont définis comme des Fonds.

La Société peut pour le compte des Fonds s'engager dans tout contrat, acquisition, vente, échange ou émission de tout titre ou immeuble ou tout autre actif, procéder à tout enregistrement ou transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre de titres et obligations de toute société au Luxembourg ou à l'étranger et exercer pour le compte des Fonds ou des porteurs de parts ou actions des Fonds, tout droit et privilège, spécialement tous les droits de vote liés aux titres constituant le portefeuille des Fonds. Les pouvoirs ci-avant ne doivent pas être considérés comme exhaustifs, mais simplement déclaratifs.

La Société peut exercer son activité en dehors du Grand-Duché de Luxembourg par le biais de la libre prestation de service ou l'établissement d'une ou plusieurs succursales conformément aux, et sous réserve des, conditions de la Directive 2011/61/UE.

La Société pourra aussi gérer ses propres fonds de manière accessoire et exercer toute activité considérée utile à l'accomplissement de son objet, tout en restant dans les limites mises en place par la Loi de 2007 et la Loi de 2013.»

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 1.300.-



Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. DARDENNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35713. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129038/209.

(140145478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

"Sobinvest S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 189.404.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Gustavo GALLARDO, demeurant à L-6996 Rameldange, 27-C, rue du Scheid, né à Madrid le 10 avril 1978.
- 2) Monsieur Fernando GALLARDO, demeurant à L-6996 Rameldange, 27-C, rue du Scheid, né à Madrid le 26 juin 1974.

tous les deux ici représentés par Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privées, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "SOBINVEST S.à r.l.".
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.



Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par un conseil de gérance, qui n'ont pas besoin d'être associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un moins un (1) Gérant A et d'au moins un (1) Gérant B.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou en cas de catégories de gérants par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 20.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.



Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965,
- b) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962,
- c) Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 30 avril 1962.
 - 2.- Le siège social de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Gustavo GALLARDO, residing at L-6996 Rameldange, 27-C, rue du Scheid, born at Madrid, on April 10, 1978;
- 2) Mr Fernando GALLARDO, residing at L-6996 Rameldange, 27-C, rue du Scheid, born at Madrid on June 26, 1974,

both here represented by Mrs Annette SCHROEDER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies hereto attached.

Such appearing parties have drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which they declare organised as follows:



A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of "SOBINVEST S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a sole manager or in case of plurality of managers, by a board of managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint Class A managers and Class Managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or in case of classes of managers by the joint signature of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument



- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 19. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 20.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The one thousand two hundred and fifty (1,250) shares have been subscribed as follows:

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1.- The following have been appointed as managers for an unlimited period



- a) Mr Jacques RECKINGER, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965,
- b) Mrs Annette SCHROEDER, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on September 29, 1962,
- a) Mr Henri REITER, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born at Luxembourg, on April 30, 1962.
 - 2.- The registered office is fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. Relation: LAC/2014/36852. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128987/265.

(140146004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Inari Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.927.

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INARI CONSEILS S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro B 132.927 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2695 du 23 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2782 du 17 décembre 2010,

L'assemblée est présidée par Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume,

Le président désigne comme secrétaire Madame Céline CLERGET, assistante juridique, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume,

L'assemblée nomme comme scrutateur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre des actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste et la procuration signée ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être soumises aux formalités d'enregistrement avec le présent acte.

- II. L'actionnaire unique présent ou représenté a déclaré avoir été préalablement suffisamment informé de l'ordre du jour de l'assemblée générale et a renoncé à son droit à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.
- III. Il ressort de la liste de présence que toutes les mille (1000) actions de la Société sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
- 2. Nomination de HORUS GROUP SA, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;



3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'actionnaire unique de la Société:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur:

- La société HORUS GROUP SA, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.788, représentée par son administrateur unique Monsieur Guy Emile CHASSIGNON, établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 25C Boulevard Royal.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. BEGGIATO, C. CLERGET, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 août 2014. Relation: DIE/2014/9980. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 août 2014.

Référence de publication: 2014125636/70.

(140142661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

J.M.P. International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.972.

L'an deux mille quatorze, le cinq août

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial "J.M.P. INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1987, publié au Mémorial C numéro 42 du 17 février 1988, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 26.972.

L'assemblée est présidée par Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:



- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les éventuelles procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 74.500.-), représentés par MILLE (1.000) actions, d'une valeur de SOIXANTE-QUATORZE EUROS CINQUANTE CENTS (EUR 74,50.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société à responsabilité limitée «GESTOR Société Fiduciaire», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36.079.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: ROCKENS, THILLMANY, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/08/2014. Relation: EAC/2014/10830. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 août 2014.

Référence de publication: 2014125650/59.

(140142905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Meta S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.047.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014125775/10.

(140142481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck